

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1303

1^{er} décembre 2005

SOMMAIRE

A Schwall's, S.à r.l., Bertrange	62507	Euro-Composites S.A., Echternach	62499
Accounting Partners, S.à r.l., Rollingen	62505	(The) European Asset Value Fund, Sicav	62515
Albabe S.A., Luxembourg	62538	European Commercial Finance, S.à r.l., Luxembourg	62534
Althe S.A., Bertrange	62500	Excelsis Financial Technology, S.à r.l., Luxembourg	62507
APL, Auto-Parts Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	62543	Expertise Patrimoniale S.A., Luxembourg	62521
Atelier Kronwitter S.A., Luxembourg	62534	Fenster Mersch S.A., Brachtenbach	62512
Avitec, S.à r.l., Luxembourg	62541	Financial Promotion S.A., Luxembourg	62517
Balthazar Production, S.à r.l., Itzig	62506	Financière Lumière S.A., Luxembourg	62513
Bel Vert S.A., Strassen	62519	Financière Lumière S.A., Luxembourg	62514
Benodec S.A., Luxembourg	62533	Financière Lumière S.A., Luxembourg	62514
C.I.P.M. Company Industrial Piping Maintenance S.A., Bergem	62512	Foodline Holding S.A., Walferdange	62519
Cambyse S.A., Luxembourg	62501	Foodline Management Services S.A., Walferdange	62519
Cargefin S.A.H., Luxembourg	62508	Forest For Ever S.A., Luxembourg	62544
Castille S.A., Luxembourg-Kirchberg	62518	Gelins S.A., Senningerberg	62498
Castille S.A., Luxembourg-Kirchberg	62519	Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Luxembourg	62522
Caves Krier Frères S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Remich	62517	Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Luxembourg	62523
Centre Comptable, S.à r.l., Rollingen	62505	High Tech Consulting S.A., Luxembourg	62538
Cessimoco, S.à r.l., Luxembourg	62542	Hôtel Restaurant Chez Jean, S.à r.l., Born	62517
Chaussures Haas, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62536	Ibersurgel S.A., Luxembourg	62544
Compagnie Luxembourgeoise d'Approvisionnement Agricole et Viticole, S.à r.l., Luxembourg	62537	Ideanomix, S.à r.l., Beringen/Mersch	62501
Consortium Financier Africain (Co.Fi.A.) S.A.H., Luxembourg	62511	Immobilière Martine Kirsch, S.à r.l., Luxembourg	62516
Copine, S.à r.l., Luxembourg	62535	Imprimerie J.P. Meyer, S.à r.l., Luxembourg	62506
Crucible S.A.H., Luxembourg	62523	INSC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62535
Cynthia S.A.H., Luxembourg	62512	Information Systems Guidance, S.à r.l., Lorentzweiler	62500
Daulux S.A. - Internationale Transport & Spedition, Bertrange	62533	Intercoastal Logistic Center of Guatemala Holding S.A., Luxembourg	62520
Deborah S.A.H., Luxembourg	62508	International Administration Company S.A., Doncols	62504
Denham S.A., Luxembourg	62535	ITMS, IT-Managed Services S.A., Luxembourg	62533
Dhulagiri, S.à r.l., Luxembourg	62536	ITMS, IT-Managed Services S.A., Luxembourg	62533
Disi S.A., Luxembourg	62506	Kiffer Impress, S.à r.l., Mersch	62500
Disi S.A., Luxembourg	62506	Lamazère Holding S.A., Luxembourg	62538
DLXH, S.à r.l., Munsbach	62539	Lophira S.A.H., Luxembourg	62516
Dovenport Properties, S.à r.l., Schuttrange	62522	Lux-Lorraine Invest Holding S.A., Luxembourg ..	62507
Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Luxembourg	62500	Lux-Lorraine Invest Holding S.A., Luxembourg ..	62507
Euro Co AG, Echternach	62499		

Lux. Ouvrage d'Art, S.à r.l., Bertrange	62506	Reitstall Um Lannestack, S.à r.l., Garnich	62501
Luxembourg Investments Holding S.A., Luxembourg	62537	RH & Partner Investment Funds, Sicav, Luxembourg	62539
Magma S.A.H., Luxembourg	62499	Romeo Petfood, S.à r.l., Wecker	62501
Melfleur Investments Luxembourg S.A.H., Luxembourg	62534	Romford Properties, S.à r.l., Schuttrange	62533
Metzinger-Bau, S.à r.l., Beidweiler	62534	Schneidersoehne Luxemburg, GmbH, Lenningen	62516
Middle East Finance S.A.H., Luxembourg	62532	Secogest, S.à r.l., Rollingen	62505
MW Steel Export, S.à r.l., Soleuvre	62537	Secogest, S.à r.l., Rollingen	62505
Old Forge Investments, S.à r.l., Schuttrange	62523	Secogest, S.à r.l., Rollingen	62505
Orion Capital, S.à r.l., Luxembourg	62542	Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg	62534
Orion Capital, S.à r.l., Luxembourg	62542	Shatto Holdings, S.à r.l., Schuttrange	62532
Orion Capital, S.à r.l., Luxembourg	62542	Sicar S.A., Luxembourg	62535
Orion Capital, S.à r.l., Luxembourg	62543	Sodevibois S.A.H., Luxembourg	62508
Orion Capital, S.à r.l., Luxembourg	62543	Station Lazzarini, S.à r.l., Echternach	62517
Orion Capital, S.à r.l., Luxembourg	62543	Swift Invest Holding S.A., Strassen	62521
Padwick Properties, S.à r.l., Schuttrange	62532	Syz & Partners Europe S.A., Luxembourg	62544
Parcel World Distribution, S.à r.l., Strassen	62522	Thiel Logistik AG	62499
Partinvest Europe S.A., Luxembourg	62535	Tora Investments S.A., Luxembourg	62538
Performance Partner, S.à r.l., Lorentzweiler	62505	Trigatti Frères, S.à r.l., Luxembourg	62517
Ragdale Properties, S.à r.l., Schuttrange	62532	Umiak Development S.A., Luxembourg	62516
Raleigh Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	62533	Van Der Beek IT, S.à r.l., Junglinster	62504
REAM (Real, Estate, Asset, Management) S.A., Luxembourg	62500	Vendor S.A., Walferdange	62519
REAM (Real, Estate, Asset, Management) S.A., Luxembourg	62539	Vittoria Timber S.A.H., Luxembourg	62507
Recto-Verso S.A., Strassen	62504	Waterlelie S.A.H., Luxembourg	62512
		WI FI Holding S.A., Luxembourg	62498
		XTR Marketing, S.à r.l., Ehlinge	62506

GELINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005

Quatrième résolution

Nominations statutaires:

a) Les mandats de Monsieur Marc Sels, M. Albert Blattmann et de la société SOGECORE S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS, vient à échéance à l'issue de cette assemblée, son mandat est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062064.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

WI FI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.569.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour FIDUCIAIRE FORIG SC

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(062157.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

EURO CO AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 94.011.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2004 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen einregistriert in Luxemburg, am 5. Juli 2005, Ref. LSO-BG01236, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 18. Juli 2005, zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juli 2005.

EURO CO A.G.

Unterschrift

(902383.3/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

EURO-COMPOSITES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 92.542.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2004 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen einregistriert in Luxemburg, am 5. Juli 2005, Ref. LSO-BG01240, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 18. Juli 2005, zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juli 2005.

EURO-COMPOSITES

Unterschrift

(902384.3/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 40.890.

Der Verwaltungsrat der THIEL LOGISTIK AG, bestehend aus den

Herren Berndt-Michael Winter (Vorsitzender),

Dr. Antonius Wagner,

Prof. Dr. Werner Delfmann,

Dr. Yves Prussen,

Dr. Klaus Eierhoff,

fasst in seiner Sitzung am 17. April 2005 telefonisch einstimmig folgenden Beschluss:

Der Rücktritt zum 30. Juni 2005 von Herrn Dr. Klaus Eierhoff von seinen Mandaten als Verwaltungsrat und Vorstand der THIEL LOGISTIK AG wird zustimmend zur Kenntnis genommen. Der Personalausschuss wird beauftragt, die notwendige vertragliche Abwicklung, die durch die Rücktritte erforderlich wird, vorzubereiten und durchzuführen.

Bad Homburg, den 17. April 2005.

THIEL LOGISTIK AG

B.-M. Winter

Der Vorsitzende des Verwaltungsrats

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061745.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

MAGMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.710.

Rectificatif à la mention déposée le 17 mai 2005, correction de la date du bilan qui est clôturé sur le 31 décembre 2004 et non sur le 31 décembre 2001 comme marqué sur la première mention

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(061982.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
H. R. Luxembourg G 31.

Jacques Santer hat als Mitglied des Verwaltungsrats am 10. Mai 2005 gekündigt.
Demzufolge und ab diesem Datum, besteht der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern:
1) Curt Engelhorn, deutscher Staatsangehöriger, wohnhaft in Bermudas,
2) Heidemarie Engelhorn, deutsche Staatsangehörige, wohnhaft in Bermudas,
3) Caroline Engelhorn, deutsche Staatsangehörige, wohnhaft in Landsberg (D).
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2005.

ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061764.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

INFORMATION SYSTEMS GUIDANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 79, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.325.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(061778.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ALTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 72.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

KIFFER IMPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7545 Mersch, 18, rue Lohr.
R. C. Luxembourg B 75.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061788.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**REAM (REAL, ESTATE, ASSET, MANAGEMENT), Société Anonyme,
(anc. NOTRE CONSULTING).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.371.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061794.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

62501

ROMEO PETFOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Um Bruch.
R. C. Luxembourg B 104.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(061791.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

IDEANOMIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen/Mersch, 12, rue d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 89.888.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061793.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

REITSTALL UM LANNESTACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 22, rue Nic Arend.
R. C. Luxembourg B 89.035.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061795.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CAMBYSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.405.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CAMBYSE S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également

être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si :

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer

des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mars à 11:00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 septembre 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz, précité	200 actions
2. M. Thierry Fleming, précité	110 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR. 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 - M. Claude Schmitz, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 - M. Thierry Fleming, précité, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, T. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 88, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2005.

P. Bettingen.

(063860.3/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

RECTO-VERSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 42A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061797.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

VAN DER BEEK IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 2, rue des Cerises.

R. C. Luxembourg B 87.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061799.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

INTERNATIONAL ADMINISTRATION COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Koffergaass, Apt 1.

R. C. Luxembourg B 80.963.

VAN GEET, DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. présente sa démission, avec effet immédiat, au poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

VAN GEET, DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.

L. Laget

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062145.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

PERFORMANCE PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 25, rue de Blaschette.
R. C. Luxembourg B 92.040.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061803.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CENTRE COMPTABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.948.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061805.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.588.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061808.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SECOGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061828.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SECOGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.586.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061780.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SECOGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.586.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061784.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

IMPRIMERIE J.P. MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 14.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061812.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LUX. OUVRAGE D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 99.067.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061814.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 35B, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 45.338.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061817.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

BALTHAZAR PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5954 Itzig, 12, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 70.817.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061819.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DISI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.200.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

(061861.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DISI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.200.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

(061860.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LUX-LORRAINE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 48.550.

Monsieur Pierre-Olivier Wurth démissionne de son poste d'administrateur de la société référencée sous rubrique et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

P.-O. Wurth.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061841.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LUX-LORRAINE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 48.550.

Monsieur Jim Penning démissionne de son poste d'administrateur de la société référencée sous rubrique et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

J. Penning.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061842.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

A SCHWALL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, Am Bongert.
R. C. Luxembourg B 90.975.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061821.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

EXCELSIS FINANCIAL TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(061864.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 213 du 1^{er} juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding

Signature

(061871.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DEBORAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 369 du 30 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 555 du 9 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DEBORAH, Société Anonyme Holding

Signature

(061873.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SODEVIBOIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 29.972.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 117 du 28 avril 1989; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 603 du 21 novembre 1996 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 593 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SODEVIBOIS, Société Anonyme Holding

Signature

(061875.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CARGEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.208.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, empêché, le second nommé restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CARGEFIN S.A., ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.208, constituée suivant un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 29 août 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte sous seing-privé du 28 avril 2000, publié par extraits au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 21 septembre 2000 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Geneviève Piscaglia, directeur, demeurant à Torgny (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emilie Waty, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1° Approbation du projet de scission tel qu'il a été publié au Mémorial le 26 mai 2005.

2° Approbation des statuts de la nouvelle société à constituer, nominations statutaires et fixation de l'adresse du siège social.

3° Décharge aux organes de la société scindée.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président expose encore que le projet de scission soumis à l'approbation de l'assemblée générale et publié plus d'un mois avant la présente assemblée ainsi que les autres documents prévus par l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés dans le délai prévu par la loi au siège social de la Société ainsi que cela résulte d'une attestation délivrée par le conseil d'administration de la Société en date du 20 juin 2005. Une copie de ces mêmes documents restera annexée aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le projet de scission tel qu'il a été publié au Mémorial en conformité avec l'article 290 de la loi sur les sociétés commerciales sous la condition suspensive que l'assemblée générale extraordinaire de la société HELIO CHARLEROI FINANCE S.A. qui se tiendra immédiatement après la présente assemblée générale approuve de son côté le projet de scission, procède à l'augmentation de capital nécessaire pour rémunérer en actions l'apport en nature qui sera fait à la société et à l'attribution des cent quarante mille trois cent trente (140.330) actions nouvelles.

L'assemblée générale constate qu'ainsi la scission de la Société, par laquelle celle-ci transfère par suite de sa dissolution sans liquidation, l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, aux deux sociétés indiquées dans le projet de scission sera réalisée dès accomplissement de la condition suspensive visée ci-dessus.

D'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des deux sociétés dont s'agit à partir du 1^{er} mai 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve, toujours sous la même condition suspensive que ci-dessus, la constitution sous la forme authentique de la nouvelle société anonyme holding CARGEFIN S.A. et ses statuts tels que proposés dans le projet de scission et requiert le notaire de constater authentiquement la constitution de cette nouvelle société ainsi que ses statuts, tels que publiés le 26 mai 2005 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CARGEFIN S.A.

La durée est illimitée.

Cette société aura son siège à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société ou seraient imminents, le siège social pourrait être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen, de toutes parts, actions, obligations, valeurs et titres; l'acquisition de brevets et de licences que la société pourra détenir et administrer; la société pourra prêter ou emprunter, avec ou sans garantie. De façon générale, la société pourra faire toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, mais en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La société est autorisée à procéder, au moyen de réserves libres et dans les limites prévues par la loi, au rachat de ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée:

a) en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur délégué;

b) en ce qui concerne les actes dépassant la gestion journalière, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois d'avril à onze heures trente.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire.

Art. 10. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire l ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La société est autorisée à affecter les bénéfices et réserves distribuables à l'amortissement du capital social dans les formes prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois en 2006 aux jours, heures et lieu indiqués dans les statuts.

Souscription et libération

Les 12.500 actions représentatives du capital social sont libérées intégralement par l'apport à la société des éléments actifs et passifs repris dans le projet de scission appartenant à la société scindée, savoir:

ACTIF

Actifs immobilisés

- Participations 1.357.965,-

Actifs circulants

- Avoirs bancaires 1.642.035,-

Total 3.000.000,-

PASSIF

néant

Actif net 3.000.000,-

Le bilan d'ouverture comportera au passif les postes suivants:

Capitaux propres 1.250.000,-

Réserve légale 125.000,-

Bénéfice reporté 1.625.000,-

Les 12.500 actions émises en rémunération de cet apport sont attribuées aux actionnaires de la société scindée à raison d'une action de la société nouvelle pour une action de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette société.

Rapports du réviseur d'entreprises

Le projet de scission a fait l'objet d'un examen et d'un rapport écrit par INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, le 17 mai 2005, destiné aux actionnaires de la Société conformément à l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales. Ce rapport mentionne que les experts estiment qu'à leur avis le rapport d'échange est pertinent et raisonnable et porte sur les méthodes d'évaluation appliquées par le conseil d'administration. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de scission. Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange sont adéquates en l'espèce, leur pondération relative appropriée aux circonstances et les valeurs auxquelles ces méthodes aboutissent sont raisonnables dans les circonstances données.»

L'évaluation de l'apport en nature ainsi effectué a également été vérifiée par INTERAUDIT, S.à r.l. prénommée, dans un rapport en date du 17 mai 2005, conformément à l'article 26-1 de la même loi. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté des montants inscrits sous les rubriques «Réserve légale» et «Résultats reportés» du passif du bilan.»

Un exemplaire de chacun de ces rapports restera annexé aux présentes.

Référence à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971

Dans la mesure où l'apport effectué est réalisé dans le cadre d'une scission, les parties se réfèrent à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 relative à l'impôt sur le rassemblement des capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Déclaration

Maître Jean-Paul Hencks, ès-qualité qu'il agit, déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et en constate expressément l'accomplissement sous la condition suspensive des décisions concordantes à prendre par l'assemblée générale extraordinaire de la société HELIO CHARLEROI FINANCE S.A.

Ensuite s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la nouvelle société anonyme holding CARGEFIN S.A. qui, après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011:

- Monsieur Jean-Charles d'Aspremont Lynden, conseiller juridique, domicilié à B-1457 Nil-Saint-Vincent, 12, rue des trois Fontaines;

- Monsieur Victor Delloye, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 21, rue du Cortil Bailly et

- Madame Geneviève Piscaglia, directeur, demeurant à B-6767 Torgny, 29, rue Cave.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'année 2011:

Monsieur Baudouin Delloye, ingénieur commercial, demeurant à W24MG Londres (Grande-Bretagne), 1, Orme Court Mews.

L'assemblée générale décide en outre de fixer le siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

Condition suspensive

Toutes les résolutions prises ci-avant sont adoptées par l'assemblée générale sous la condition suspensive que l'assemblée générale extraordinaire de la société HELIO CHARLEROI FINANCE S.A. qui se tiendra immédiatement après la présente assemblée générale approuve de son côté le projet de scission et procède à l'attribution de cent quarante mille trois cent trente (140.330) actions nouvelles en rémunération de l'apport qui lui sera fait dans le cadre de la scission.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à la somme de 3.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, M. Muller, E. Waty, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

F. Baden.

(064175.3/216/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAÏN (CO.FI.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 22.102.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 321 du 28 novembre 1984. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 2 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 184 du 26 juin 1985, et en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 604 du 22 novembre 1996. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 802 du 28 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAÏN (CO.FI.A.), Société Anonyme Holding

Signature

(061882.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CYNTHIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.839.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 390 du 21 juillet 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 761 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CYNTHIA, Société Anonyme Holding

Signature

(061877.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.496.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 23 du 20 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 146 du 5 avril 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 798 du 27 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding

Signature

(061879.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

FENSTER MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 2A.
R. C. Luxembourg B 101.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061911.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

C.I.P.M. COMPANY INDUSTRIAL PIPING MAINTENANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.656.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061919.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

FINANCIERE LUMIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.024.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE LUMIERE, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 89.024, constituée suivant acte du notaire soussigné le 19 septembre 2002, publié au Mémorial C, le 10 octobre 2002, numéro 1469.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, le 21 février 2003, numéro 188.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de qui suit:

(i) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rachat de quatre-vingt-sept mille cent douze (87.112) actions propres de la Société pour un montant total de trois cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix euros et trente-huit cents (EUR 362.890,38) tel que proposé par le conseil d'administration de la Société.

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 174.224,-) pour le porter du montant actuel de huit cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 865.600) à six cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-seize euros (EUR 691.376,-) par l'annulation de quatre-vingt-sept mille cent douze (87.112) actions détenues par la Société à la suite du rachat de ses propres actions.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter la modification résultant de la réduction de capital de la Société.

4. Divers.

(ii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires a revu un bilan intérimaire de la Société au 29 juin 2005 lequel signé ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui restera également annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement et a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que seul FCPR Partenaires II, un fond commun de placement à risques de droit français représenté par sa société de gestion, Fonds Partenaires Gestion, société anonyme de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 350 639 621, et dont le siège social est situé au 121, boulevard Haussmann, F-75008 Paris, a accepté la proposition de rachat de ses titres, que les autres actionnaires ont renoncé aux rachats des actions qu'ils détiennent et que les réserves disponibles à cet effet sont suffisantes de sorte que le rachat des quatre-vingt-sept mille cent douze (87.112) actions détenues par FCPR Partenaires II n'aura pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer et est désormais effectif.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rachat de quatre-vingt-sept mille cent douze (87.112) des actions propres de la Société, pour un montant total de trois cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix euros et trente-huit cents (EUR 362.890,38) tel que proposé par le conseil d'administration de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 174.224,-) pour le porter du montant actuel de huit cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 865.600,-) à six cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-seize euros (EUR 691.376,-) par l'annulation de quatre-vingt-sept mille cent douze (87.112) actions détenues par la Société à la suite du rachat de ses propres actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-seize euros (EUR 691.376,-) divisé en trois cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-huit (345.688) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).».

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.45 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, N. Gauzès, L. Berthelet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064442.3</ SPAN>/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FINANCIERE LUMIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064444.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FINANCIERE LUMIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.024.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE LUMIERE, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 89.024, constituée suivant acte du notaire soussigné le 19 septembre 2002, publié au Mémorial C, n° 1469, le 10 octobre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 29 juin 2005, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.45 heures et est présidée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, résidant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Lionel Bertelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant donc valablement constituée, Monsieur le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

(ii) Le nom des actionnaires et le nombre des actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataires si ils sont représentés par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, qui restera annexée aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Les pouvoirs des actionnaires représentés signés ne varient par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront également annexés aux présentes pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il ressort de la dite liste de présence que toutes les trois cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-huit (345.688) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, celle-ci étant ainsi valablement constituée et pouvant proprement statuer sur l'ordre du jour.

(v) Les actionnaires présents ou représentés déclarent se considérer comme ayant été valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire et qu'ils furent dûment informés de l'ordre du jour de cette assemblée.

L'assemblée étant valablement constituée peut délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer SIGNES S.A. ayant son siège social à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans la section B, sous le numéro 46.251 en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut racheter au nom et pour le compte de la Société une partie des actions et tout ou partie des obligations convertibles de la Société.

Le liquidateur peut verser un acompte sur tout montant revenant aux actionnaires de la Société dans le cadre de la liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le président ensuite clôture l'assemblée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, N. Gauzès, L. Berthelet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064445.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 48.528.

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} juillet:

Président: M. William Fossick

Administrateurs: M. Maryse Aulagnon

M. Alec Emmott

M. Jerry Hilger

M. Pierre Etienne

M. Frédéric Fasel

M. Pierre-Alain Eggly

Mme Michèle Berger

A rayer:

Mme Eliane Dose

MM. John Pauly

Michael Cannan

Henri Chermont

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061950.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 46.981.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 245 du 21 juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding

Signature

(061884.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

UMIAK DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG06093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(061923.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

IMMOBILIERE MARTINE KIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1317 Luxembourg, 3, rue Sainte Catherine.
R. C. Luxembourg B 98.254.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061925.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.

Gesellschaftssitz: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.
H. R. Luxemburg B 44.905.

AUSZUG

Am 25. Mai 2005 hat die Gesellschaft EUROTRADE PAPER + BOARD, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter deutschem Recht, mit Sitz 7-11 Gehrstrasse, Ettlingen, Deutschland eingetragen beim Handelsregister des Amtsgericht Karlsruhe unter der Nummer HRB 2209E alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, GmbH ihren Namen in SCHNEIDERSÖHNE GmbH, umbenannt.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxemburg, den 13. Juli 2005.

Für SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, GmbH

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062221.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

HOTEL RESTAURANT CHEZ JEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 28, Haapstrooss.

R. C. Luxembourg B 95.757.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061928.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

STATION LAZZARINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 95.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061929.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

TRIGATTI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 23.224.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061938.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CAVES KRIER FRERES S.à r.l. & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée St. Urbain.

R. C. Luxembourg B 73.542.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(061955.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

FINANCIAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 89.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062017.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CASTILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 94.802.

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme CASTILLE S.A., R.C.S. Luxembourg B 94.802, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite Société en date du 13 juin 2005, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société CASTILLE S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 877 du 27 août 2003.

II.

Ladite société CASTILLE S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de trente-quatre mille (34.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent quarante (340) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Les alinéas 3 à 6 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 juillet 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 13 juin 2005, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par quatre (4) souscripteurs à un total de vingt-neuf mille six cent soixante (29.660) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées par un apport en nature constitué d'une conversion partielle de créances des souscripteurs envers la société CASTILLE S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 29 juin 2005 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que les créances sont certaines, liquides et exigibles et que rien ne s'oppose à la conversion partielle d'un montant de EUR 2.966.000,- provenant de ces dettes en capital social de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions (3.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, vol. 149S, fol. 11, case 10. – Reçu 29.600 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(064504.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CASTILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 94.802.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1087 du 6 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(064505.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

VENDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 5.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062019.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

FOODLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 64.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062021.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

FOODLINE MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 64.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062026.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

BEL VERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 93.870.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062028.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER OF GUATEMALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 83.354.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 13 juin 2005*

Sont présents:

1. La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

Société constituée en date du 24 avril 2001 par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.
Immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg
sous le matricule n° B 81.795.

Représentée aux termes de la présente par M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, en sa qualité d'administrateur
régulièrement en fonctions.

Celle-ci justifie être détentrice en pleine et entière propriété 999 actions, de la société INTERCOASTAL LOGISTIC
CENTER OF GUATEMALA S.A.;

Constituée en date du 2 août 2001, par le notaire M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, (acte n°
13776/01);

Immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 83.354.

Lesdites actions ont été acquises par elle par acte sous seing privé auprès des actionnaires constituant.

2. M^e Alain Lorang,

Avocat à la Cour,

demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

celui-ci justifie être détenteur en pleine et entière propriété 1 action, de la société INTERCOASTAL LOGISTIC
CENTER OF GUATEMALA S.A.;

Constituée en date du 2 août 2001, par le notaire M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, (acte n°
13776/01);

Immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 83.354.

Cette action a été acquise par lui par acte sous seing privé auprès des actionnaires constituant.

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société étant présents et représentés, l'assemblée
procède à l'installation de son bureau.

A ce titre sont nommés:

- aux fonctions de président de séance: M^e Alain Lorang, prénommé;

- aux fonctions de secrétaire: Mlle Anissa Ayad, employé privé, demeurant à F-57120 Rombas, 10, rue de la Tour;

- aux fonctions de scrutateur: M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, Avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxem-
bourg, 2, rue des Dahlias.

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Le président expose que les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions par eux représentées,
sont inscrits sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte, conforme et véritable par les membres du bureau ci-
devant constitué.

Le président constate qu'il résulte de ladite liste que toutes les actions sont présentes, que partant la présente as-
semblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER OF
GUATEMALA S.A., est donc régulièrement constituée, et peut délibérer, respectivement décider valablement sur tous
les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduits.

Ordre du jour:

1. Constatation de la démission des fonctions d'administrateurs de:

- Mr Nigel Westgarth;

- MORGANE INTERTRADE LTD.

2. Octroi d'un quitus de gestion aux administrateurs démissionnaires.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

Le président déclare la discussion ouverte.

Il passe à l'exposé de l'ordre du jour:

1^{er} point à l'ordre du jour:

1. Constatation de la démission des fonctions d'administrateurs de:

- Mr Nigel Westgarth;

- MORGANE INTERTRADE LTD.

Le président de séance expose à l'attention des actionnaires présents que par correspondance datée du 2 juin 2005,
les administrateurs:

- Mr Nigel Westgarth;

- MORGANE INTERTRADE LTD.

nommés à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'acte constitutive, ont manifesté leur
volonté de démissionner pour des raisons d'ordre personnel.

Le président de séance propose aux actionnaires présents et représentés d'octroyer quitus de gestion aux adminis-
trateurs sortant respectivement de nommer en leur lieu place avec effet immédiat:

- M^e Alain Lorang;

- M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul.

La proposition est soumise au vote des actionnaires présents et représentés.

A l'unanimité, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER OF GUATEMALA S.A. décide d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission des fonctions d'administrateur de Mr Nigel Westgarth et MORGAN INTERTRADE LTD, en date du 2 juin 2005, pour des motifs d'ordre personnel.

Troisième résolution:

Les actionnaires nomment en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet immédiat au 13 juin 2005:

- M^e Alain Lorang, Avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;

- M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul Avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2005.

Le bureau

A. Lorang / A. Ayad / M.-B. Wingerter de Santeul

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Les actionnaires

Pour FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A. / -

M.-B. Wingerter de Santeul / A. Lorang

Liste de présence des actionnaires à l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 juin 2005

Actionnaires	Actions	Signatures
Pour FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A. M ^e M.-B. Wingerter de Santeul	999	Signature
A. Lorang	1	Signature
Total	1.000	

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Le bureau

A. Lorang / A. Ayad / M.-B. Wingerter de Santeul

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08922. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065992.3/1268/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SWIFT INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 93.500.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062030.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.378.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mai 2005 que:

suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 25 mai 2005, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société CODEJA, S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062227.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

PARCEL WORLD DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 93.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062031.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 99.897.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062032.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.668.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de DFK (LUXEMBOURG) INTERNATIONAL, S.à r.l., suivant acte du notaire instrumentaire en date du 8 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 112 du 19 avril 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par une assemblée générale sous seing privé datée du 12 décembre 1999 et statuant sur la conversion du capital d'anciens francs luxembourgeois en euros, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 712 du 30 septembre 2000.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Jacques Peffer, réviseur d'entreprises, domicilié professionnellement au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 24,80) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 6, dernier alinéa des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

2. Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à préciser dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:
«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Deuxième résolution

L'article 9 des statuts de la société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à préciser dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Peffer, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 149S, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(064501.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 22.668.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1033 du 29 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(064503.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

OLD FORGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 102.791.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062033.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 12.744.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of CRUCIBLE S.A. R.C.S. Luxembourg B 12.744, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Lucien Schuman, then notary residing in Luxembourg, dated February 11, 1975, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 72 of April 17, 1975.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 89 of February 1, 2005.

The meeting begins at 8.45 a.m, Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the three thousand and nine hundred (3,900) shares without par value representing the total capital of forty thousand U.S. dollars (USD 40,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the date of the annual General Meeting of the Company to the last Tuesday in the month of June at 5.00 p.m.

2. Introduction of an authorized capital of USD 200,000.-.

3. Introduction of an English version and total restatement of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Tuesday in June at 5.00 p.m.

Second resolution

The General Meeting resolves to introduce an authorized capital of USD 200,000.-.

Third resolution

The General Meeting resolves to introduce an English version and correlatively to restate the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Name, Status, Registered Office and Duration. There exists a limited holding corporation (Société Anonyme Holding) under the name of CRUCIBLE S.A., the «Company».

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the «Board of Directors») and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Art. 2. Object. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may not be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects while remaining at all times within the limits established by the law of July 31, 1929 governing holding companies as amended from time to time.

Art. 3. Share Capital. The corporate issued capital is set at forty thousand US dollars (40,000.- USD), represented by three thousand and nine hundred (3,900) shares without par value.

The authorised capital is fixed at two hundred thousand US dollars (200,000.- USD), divided into nineteen thousand and five hundred (19,500) repurchaseable shares without par value.

The Board of Directors is authorised:

- to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to any such issue of shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed of June 27, 2005 containing these Articles and may be renewed by a general meeting of shareholders at any time.

When the Board of Directors effects an issue of shares in accordance with the authority granted to it, it shall take steps to amend the first paragraph of the present Article to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 as amended and in force from time to time governing commercial companies (the «Law») or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;

- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;

- increase or reduce the subscribed capital and the authorised capital of the Company.

Art. 4. Repurchaseable Shares. Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

Any repurchase shall be made following an offer made to all shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

Art. 5. Shares and the Transfer of Shares. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

Art. 6. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

Art. 8. Board of Directors Meetings. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the Board of Directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

Art. 9. Indemnity and Responsibility.

9.1 Subject to Article 9.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 9.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 9.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

9.2 Subject to Article 9.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

9.3 (a) A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 9.2:

- (i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or
- (ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

9.3 (b) Should any part of this Article 9 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 10. Directors' interests. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

Art. 11. Disqualification of Directors and Commissaires. The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- if by notice in writing he resigns his office; or
- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or
- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Art. 12. Commissaires. The Company shall be supervised by one or more Commissaires who:

- need not be shareholders;
- may be appointed for a maximum period of six years;
- shall be eligible for re-election; and
- may be removed at any time.

Art. 13. General Meeting of Shareholders. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Tuesday in the month of June at 5.00 p.m., but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held.

Art. 14. Extraordinary General Meeting. Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;

- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting; provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

Art. 15. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 16. Appropriation of Profits and Dividends. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and the Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

Art. 17. General Provisions. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 9.00 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CRUCIBLE S.A., R.C.S. Luxembourg B 12.744, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 72 du 17 avril 1975.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 89 du 1^{er} février 2005.

La séance est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille neuf cents (3.900) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de quarante mille dollars US (USD 40.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au dernier mardi de juin à 17.00 heures.
2. Introduction d'un capital autorisé de USD 200.000,-.
3. Introduction d'une version anglaise et refonte complète des statuts.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire un capital autorisé de USD 200.000,-.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire une version anglaise et de procéder à une refonte complète des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Nom, Statut, Siège social et Durée. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de CRUCIBLE S.A. («la Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui ne peuvent pas être ouvertes au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, en restant toutefois toujours dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 3. Capital social. Le capital souscrit est fixé à quarante mille dollars US (40.000,- USD), représenté par trois mille neuf cents (3.900) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux cent mille dollars US (200.000,- USD), divisé en dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions rachetables sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à émettre d'autres actions jusqu'à atteindre le capital autorisé dans les formes spécifiées dans les statuts et prescrites par la loi, ces actions étant à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, de conversion de créances ou encore par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date d'une telle émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 27 juin 2005 contenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration émettra des actions, selon l'autorité qui lui est conféré, il s'emploiera à modifier le premier alinéa de cet article pour établir l'augmentation de capital ainsi qu'une nomination correspondante. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi») ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec valeur nominale;

- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;

- augmenter ou réduire le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société.

Art. 4. Actions rachetables. Les actions émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la loi:

Tout rachat aura lieu suite à une offre faites au pro rata à tous les actionnaires au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

Art. 5. Actions et transfert d'Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais

Art. 6. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils sont éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de cet article, le Conseil d'Administration déléguera tout ou une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents non actionnaires de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaire et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur pour effectuer la gestion journalière de la Société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou toute autre action du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par les minutes de ces réunions, signées par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Un Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes de prendre part à la réunion. Toute participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignant cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration.

Art. 9. Indemnité et Responsabilité.

9.1 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 chaque Administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais pertes et dépenses qu'un Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir être redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant;
- de toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 9.3) dans lequel il pourrait être partie et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 9.3;
- du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été Administrateur, ou agent d'une société dont la société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle, il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateurs, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

9.2 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 aucun Administrateur, ou autre agent, secrétaire, serviteur ou représentant de la Société ne sera passible envers la Société de toute perte ou dépense imputée à la société et découlant:

- d'actes, reçus négligences ou défauts d'un autre Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, ou autres négligences; ou
- de l'insuffisance ou du défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou de l'insuffisance ou du défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- d'une erreur de jugement ou d'une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

9.3 (a) Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé selon les articles 9.1 et 9.2:

- (i) s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (ii) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'Administrateur n'ait par participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 9 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 10. Intérêts des Administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont Administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout administrateur ou agent qui est un Administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

Sous réserve du paragraphe précédent, tout Administrateur qui, a un intérêt dans un contrat, ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et cet intérêt se révélant contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le Conseil d'Administration et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet Administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un Administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

Art. 11. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire. Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolvable; ou
- Si par notification écrite il démissionne de son poste; ou
- Si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou

- S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

Art. 12. Commissaires. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui

- ne doivent pas être actionnaire;
- doivent être nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans;
- seront éligibles à la réélection; et
- seront toujours révocables.

Art. 13. Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément à la Loi, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute action requise ou permise par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour être menée sans qu'ait lieu une réunion, si une résolution établissant cette action est signée par tous les actionnaires qui seraient autorisés au vote si la réunion avait effectivement eu lieu.

Art. 14. Assemblée Générale Extraordinaire. Toute modification des présents statuts ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire ou toute action pour laquelle la Loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des statuts, ne seront effectives que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;
 - un quorum de 50% du capital souscrit de la Société soit présent ou représenté à ladite assemblée;
- pourvu que si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera réunie au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité de quorum, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

Art. 15. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des états financiers. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année («l'année sociale»).

Pour chaque année sociale, le Conseil d'Administration dresse les états financiers comprenant le bilan et le compte de profits et pertes. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions de la Loi. A ces états financiers seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la Loi applicable.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice social précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement envers la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si les états financiers contiennent une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduisent l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 16. Attribution des bénéfices et dividendes. Du bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera.

Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale excepté ceux légalement disponibles à cet effet.

Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 17. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les présents Statuts sont existents en anglais et en français. Dans la mesure où il y aurait des divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(065586.3/230/539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SHATTO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 99.898.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062036.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

PADWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 99.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062037.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

RAGDALE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 99.900.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062041.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

MIDDLE EAST FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.396.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Signature

(062095.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 102.576.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062042.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

BENODEC, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.979.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062047.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.360.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062051.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DAULUX S.A. - INTERNATIONALE TRANSPORT & SPEDITION, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 25.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062052.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ITMS, IT-MANAGED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 96.686.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062149.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ITMS, IT-MANAGED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 96.686.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062148.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.576,32.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062053.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

METZINGER-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.609.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(062055.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

MELFLEUR INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.485.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062058.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

EUROPEAN COMMERCIAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.082.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062062.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ATELIER KRONWITTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.240.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2005 que:

- suite à la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin le 12 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062230.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.145.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(062067.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

COPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.480.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

(062071.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

INSC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 81.137.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062072.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 35.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(062113.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DENHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.179.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DENHAM S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 41.179 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 569 du 4 décembre 1992.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 31 décembre 1998, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 275 du 21 avril 1999 et par acte sous seing privé en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1194 du 19 décembre 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président nomme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2017 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 5.070 (cinq mille soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 772.916,52 (sept cent soixante-douze mille neuf cent seize euros et cinquante-deux cents) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur DIRILOU, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. B 103.248.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire. Signé: P. Schmit, R. Thill, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(064507.3/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CHAUSSURES HAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 96, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 63.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Mandataire

(062114.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DHULAGIRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 8, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 66.444.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(062119.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE ET VITICOLE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 72.236.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Mandataire

(062116.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

MW STEEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 90.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Mandataire

(062120.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.479.

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg section B numéro 20.479, constituée suivant acte reçu le 11 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1983, page 7382.

L'assemblée est présidée par Madame Carole Sabinot, employée privée, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, Luxembourg.

La président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 2 mai 2005, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2005.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que 4 (quatre) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 3 mai 2005 et du 20 mai 2005,
- dans le journal luxembourgeois Letzebuerger Journal du 3 mai 2005 et du 20 mai 2005,
- dans le journal luxembourgeois Le Quotidien du 3 mai 2005 et du 20 mai 2005.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi de juin à neuf heures.

2. Modification afférente de l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi de juin à neuf heures.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi de juin à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Sabinot, R. Uhl, S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, vol. 148S, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

J. Elvinger.

(065943.2/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

HIGH TECH CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.102.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Mandataire

(062124.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ALBABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.387.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062182.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

LAMAZERE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062184.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

TORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 33.343.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062175.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**REAM (REAL, ESTATE, ASSET, MANAGEMENT), Société Anonyme,
(anc. NOTRE CONSULTING).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.371.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à. r.l.

Signature

(061735.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

RH & PARTNER INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.191.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 8 juillet 2005 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de MM. A. Hrovat, P. Kissling, F. Fasel, P.-A. Eggly et J. Hilger à la fonction d'administrateur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, DELOITTE S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RH & PARTNER INVESTMENT FUNDS

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061889.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

DLXH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 108.943.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Here represented by Mr. Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 30, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of DLXH, S.à r.l., (hereafter referred to as the «Company»), with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary, dated June 22, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million five hundred eighty-four thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,584,350.-) in order to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to one million six hundred nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,609,350) by the creation and issue of sixty-three thousand three hundred seventy-four (63,374) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in nominal value.

Second resolution / Subscription - Payment

The company's sole shareholder, DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the sixty-three thousand three hundred seventy-four (63,374) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued, and fully pay these new shares by contribution in kind consisting in the transfer of twenty-one shares (21) representing one percent (1%) of the share capital of DONALDSON TORIT B.V., a private limited liability Company (Besloten Venootschap) existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Inzet 132,1521NK Wormerveer, the Netherlands.

Evidence of the transfer of shares have been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

The total value of the contribution is declared to be one million five hundred eighty-four thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,584,350.-). The contribution is valued at its cost value as derived from the financial statements of DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., as at May 31, 2005 established in accordance with rules and regulations applicable and accounting principles generally accepted in Luxembourg.

The managers of the Company agreed that the contribution is valued at one million five hundred eighty-four thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,584,350.-).

The said contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one million six hundred nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,609,350) represented by sixty-four thousand three hundred seventy-four (64,374) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, this latter owning already more than sixty-five percent of the share capital of the first one, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., une société existant et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ici représentée par M. Thomas Heymans, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DLXH, S.à r.l., (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent quatre vingt quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 1.584.350,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à un million six cent neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.609.350,-) par la création et l'émission de soixante trois mille trois cent soixante quatorze (63.374) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution / Souscription - Libération

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux soixante trois mille trois cent soixante quatorze (63.374) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer totalement ces nouvelles parts sociales moyennant un apport en nature consistant en un transfert de un pour cent (1%)

du capital social de DONALDSON TORIT B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Venootschap) de droit néerlandais, avec siège social à Inzet 132,1521NK Wormerveer, Pays-Bas.

Preuve du transfert de ces actions a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport. La valeur total de l'apport est de un million cinq cent quatre vingt quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 1.584.350,-). L'apport est évalué à sa valeur d'achat telle que provenant des états financiers de DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., en date du 31 mai 2005 établis conformément aux statuts applicables et aux principes comptables généralement acceptés au Grand-Duché du Luxembourg.

Les gérants de la Société ont décidé que l'apport a une valeur de un million cinq cent quatre vingt quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 1.584.350,-).

Le contrat d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.609.350,-) représentés par soixante trois mille trois cent soixante quatorze (63.374) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique déclare que l'apport en nature consistant en un transfert d'actions d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, cette dernière possédant déjà plus de soixante-cinq pour cent du capital de la première, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ trois mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 94, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

J. Elvinger.

(065823.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

AVITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 96.356.

Décisions prises par les associés

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1^{er} juillet 2005, les associés représentant 100% du capital social ont autorisé unanimement Madame Chantal Dimmer, demeurant à L-7640 Christnach, 28 Letsch, à céder ses 6 (six) parts sociales, représentant 50% du capital social, à la Société MATEC, S.à r.l., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

La Société MATEC, S.à r.l., est donc le nouvel associé représentant 50% du capital social et ceci avec effet à partir du 1^{er} janvier 2005.

La Société SOMATEC S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, en tant que 2^e associé représentant 50% du capital social, renonce à son droit de préemption.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

SOMATEC S.A.

Gérant

Représenté par

P. Tholl

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07168. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062035.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

CESSIMOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 8.059.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061902.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ORION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.107.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, n° 231 du 2 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 12 février 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C, 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(061969.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ORION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.107.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, n° 231 du 2 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 12 février 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(062050.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ORION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.107.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, n° 231 du 2 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 12 février 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C, 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(062048.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ORION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.107.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, n° 231 du 2 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 12 février 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C, 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(062063.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ORION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.107.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, n° 231 du 2 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 12 février 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C, 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(062054.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ORION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.107.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, n° 231 du 2 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 12 février 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C, 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(062069.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

APL, AUTO-PARTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 6.023.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(061906.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

62544

SYZ & PARTNERS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 6 juin 2005

En date du 6 juin 2005, les actionnaires de la Société ont décidé de:

- renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Eric Syz, Monsieur Alfredo Piacentini, Monsieur Marc-Lloyd Price et Monsieur Johannes Berger-Sandhofer,
 - renouveler le mandat du réviseur d'entreprises à savoir PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SYZ & PARTNERS EUROPE

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061989.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

FOREST FOR EVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 90.804.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 30 juin 2005 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L);
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062040.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

IBERSURGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.613.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Mandataire

(062126.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.
